

Appel à Projets en Recherche & Innovation

TECHNOLOGY DEVELOPMENT & BUSINESS
TRANSFORMATION (TECH DEV)

Edition 2024 (TECH DEV 2024)

Termes de références

Table des matières

I.	Contexte et objectifs	3
II.	Domaines et thématiques	3
III.	Budget alloué :	4
IV.	Compétences et infrastructure :	4
V.	Éligibilité et modalités de participation :	4
1.	Critères d'éligibilité	4
2.	Équipe de projet :	5
3.	Soumission des projets :	5
VI.	Évaluations des projets :	5
VII.	Financement	6
VIII.	Durée des projets	6

I. Contexte et objectifs

Cet Appel à projets est organisé dans le cadre des activités de la chaire "Technology Development & Business transformation (TechDev)", qui résulte d'un partenariat entre OCP, FOCP et UM6P. Il est élaboré et lancé en étroite collaboration entre OCP, FOCP et les universités Cadi Ayyad, Chouaib Doukkali, Hassan Premier, Sultan Moulay Slimane et Mohammed VI Polytechnique, avec comme objectifs :

- Exploration et développement de projets innovants pour la diversification du business model d'OCP ;
- Accompagnement des chercheurs dans la valorisation des résultats de recherche par le transfert technologique et l'industrialisation ;
- Développement de programmes de formation dans les domaines en relation avec les nouveaux produits et les nouvelles technologies ;

II. Domaines et thématiques

Ce programme vise à :

- Promouvoir la recherche appliquée dans le domaine des sciences économiques, de la finance, de la logistique et du business analytique,
- Soutenir le développement de projets ambitieux avec un fort potentiel d'impact sur l'écosystème socio-économique,
- Renforcer le capital humain, à travers la formation d'une nouvelle génération de chercheurs au standard international,
- Encourager l'interdisciplinarité et améliorer le positionnement du Maroc et des entreprises Marocaines à l'international.

L'appel à projets, Edition 2024 (TechDev24), est lancé autour des thématiques prioritaires suivantes :

Thématique	TRL* min pour l'éligibilité du projet
Green Ammonia, Green Hydrogen, Green Water	3
Dérivés du phosphate (Soufre, Phosphogypse, Métaux Lourds, Uranium)	3
Dessalement	3
Energies renouvelables (production et stockage)	3
Extraction/valorisation des éléments d'intérêt du minerai de phosphate et de ses dérivés.	3
Produits et solutions pour la nutrition animale.	3
Production de sels phosphatés	3
Purification de l'acide phosphorique.	3

Green mining Green mobility Clean drying	3
--	---

* les définitions des TRL sont données an annexe.

III. Budget alloué :

Pour le financement des Projets de transfert technologique dans les domaines susmentionnés, un Fonds de 32 MDH est mis en place.

IV. Compétences et infrastructure :

L'UM6P met à la disposition des projets retenus son infrastructure notamment, les laboratoires, les FABLAB, le CCI, les espaces d'entrepreneuriat et d'innovation et les programmes d'accompagnement (incubation, accélération...) ainsi que les compétences nécessaires couvrant le spectre de transfert technologique (Protection, Maturation, Négociation, Commercialisation...). Les modalités de mise à disposition seront précisées sur les contrats de collaboration.

V. Éligibilité et modalités de participation :

1. Critères d'éligibilité

Critères
Le coordinateur du projet doit être permanent et relever d'une structure de recherche appartenant à l'UM6P ou aux universités publiques suivantes : Université Cadi Ayyad à Marrakech, Université Sultan Moulay Slimane à Béni-Mellal, Université Hassan I à Settat et Université Chouaib Doukkali à El Jadida
Les membres de l'équipe de projet peuvent appartenir à une institution de l'écosystème national ou international.
Le projet a atteint un niveau de maturité technologique tel qu'indiqué dans le chapitre II
Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une soumission lors des éditions précédentes TechDev 2022 ou TechDev 2023.
Le projet doit être accompagné d'un engagement du coordinateur du projet sur la valorisation des résultats dans le cadre de cet AP.
Déclaration du coordinateur du projet sur la détention de la Propriété Intellectuelle antérieure le cas échéant des résultats objet du projet. Dans le cas de PI partagée avec d'autres institutions, Le CP indiquera les institutions concernées et leurs quotes parts.
Engagement de l'équipe du projet sur le partage de la propriété intellectuelle qui sera développée avec les acteurs éventuellement impliqués dans de la valorisation des résultats objet du projet.
Engagement du coordinateur du projet sur sa disponibilité durant toute la durée du projet.

2. Équipe de projet :

Chaque projet est porté par une équipe projet¹ avec un seul coordinateur qui est le responsable du projet. Ce coordinateur ne peut présenter qu'un seul projet et il sera responsable du suivi et de la gestion des différentes étapes du projet.

3. Soumission des projets :

Le coordinateur soumettra le projet complet au nom de l'équipe projet en respectant le modèle sous format électronique sur la plateforme PGAP (<https://call.um6p.ma>), durant la période allant du 18/07/2024 au 30/09/2024 à 16H.

VI. Évaluations des projets :

Les chercheurs sont invités à soumettre leurs Full proposals sur la plateforme PGAP via le lien suivant : www.call.um6p.ma, selon le Template prévu à cet effet.

Les Full proposals seront évalués selon le processus suivant :

L'éligibilité se déroulera comme suit :

- Les Full Proposals soumis feront l'objet d'une revue des critères d'éligibilité concernant les thématiques et les statuts des coordinateurs de projets ;
- Les coordinateurs de projets éligibles et présélectionnés, seront invités à des réunions afin de vérifier l'éligibilité des niveaux TRL des projets soumis.

L'évaluation industrielle, scientifique et technique se déroulera de la manière suivante :

- Les Full Proposals éligibles, en conformité avec les thématiques de l'appel à projets, seront évalués par un comité d'experts industriels d'OCP (COCP) selon la grille d'évaluation suivante :

Critère	Note
Degré de conformité avec les thématiques de l'appel à projets	12
Impact du projet sur le Business OCP : diversification produits, amélioration performances...	9
Caractère innovant par rapport à l'état de l'art industriel	9
Potentiel d'application industrielle	18
Impact économique (Capex, Opex, Marché, ...)	12
TOTAL	60

Equipe de projet : désigne l'équipe qui a développé le projet.

- Une fois l'évaluation est faite par le COCP, les full Proposals seront évalués par des experts scientifiques et techniques indépendants désignés par le COPIL, selon les critères suivants :

Critère	Note
Caractère innovant par rapport au milieu/marché (s) ciblé (s).	6
Excellence scientifique et compétences du coordinateur du projet et des membres de l'équipe projet	8
Faisabilité du projet et pertinence du processus de maturation technologique	12
Plan d'exécution et la pertinence du budget demandé : 1-Le plan doit être cohérent, réaliste et doit préciser la répartition des tâches, des jalons, des livrables, le planning... 2-Avis quant à l'adéquation des moyens financiers demandés au mode d'exécution du projet, à ses objectifs et sa finalité	4
Existence et taille du marché identifié	6
Contribution au développement durable	4
TOTAL	40

À la suite de ces évaluations, les projets seront classés par ordre de mérite. La liste des projets retenus sera approuvée par les instances de gouvernance de la Chaire TechDev. Les Coordinateurs des projets retenus seront contractualisés.

VII. Financement

Le processus de validation des dépenses par l'UM6P est décrit dans le contrat de financement. Les montants alloués au personnel, ainsi que les différentes indemnités, sont indiqués ci-après (voir annexe 2).

VIII. Durée des projets

La durée de l'exécution du projet sera limitée à maximum de trois (3) ans.

Annexe I : Les niveaux de maturité technologique (TRL)

TECHNOLOGY READINESS LEVEL (TRL)

RESEARCH	9	ACTUAL SYSTEM PROVEN IN OPERATIONAL ENVIRONMENT
	8	SYSTEM COMPLETE AND QUALIFIED
	7	SYSTEM PROTOTYPE DEMONSTRATION IN OPERATIONAL ENVIRONMENT
DEVELOPMENT	6	TECHNOLOGY DEMONSTRATED IN RELEVANT ENVIRONMENT
	5	TECHNOLOGY VALIDATED IN RELEVANT ENVIRONMENT
	4	TECHNOLOGY VALIDATED IN LAB
	3	EXPERIMENTAL PROOF OF CONCEPT
DEVELOPMENT	2	TECHNOLOGY CONCEPT FORMULATED
	1	BASIC PRINCIPLES OBSERVED

Annexe II : Éléments du budget :

Seuils des membres non permanents de l'équipe projet.

A noter que les membres permanents de l'équipe projet ne peuvent pas être rémunérés dans le cadre du projet.

AU MAROC	INDEMNITE MENSUELLE (en DH)		Remarque	
	TYPE	BRUT		NET
POSTDOC		28 571,43	20 000,00	PRESTATION SERVICE
INGENIEUR		14 285,714	10 000,00	PRESTATION SERVICE
TECHNICIEN		10 000,00	7 000,00	PRESTATION SERVICE
OPERATEUR		7 142,86	5 000,00	PRESTATION SERVICE
STAGIAIRE		4 285,71	3 000,00	CONVENTION STAGE maximum sur 6 mois

Seuils relatifs à la mobilité des membres de l'équipe projet

DEPLACEMENT	MAROC (en DH)	ETRANGER en DH)	COMMENTAIRE
CHERCHEUR	900,00	1 900,00	DH/JOUR EN NET
POSTDOC	900,00	1 900,00	DH/JOUR EN NET
INGENIEUR	900,00	1 900,00	DH/JOUR EN NET
STAGIARE	Non applicable	Non applicable	

Précisions :

- MAXIMUM 5 JOURS PAR MISSION. UNE MISSION PEUT S'ETALER SUR PLUSIEURS MOIS EN ADOPTANT 5 JOURS MAXIMUM PAR MOIS. MAXIMUM 2 MISSIONS PAR MOIS
- EXCEPTION POUR LES DOCTORANTS POUR LES MISSIONS 2 MOIS ET PLUS : 10 JOURS PAR MOIS
- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRAIN SUR PRESENTATION DES BILLETS
- BILLET D'AVION ALLER RETOUR CLASSE ECONOMIQUE
- L'AP NE PREND PAS EN CHARGE LES BOURSES POUR LES DOCTORANTS.